

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Mixte de Gestion du Salagou

Réf n° 246/2016

OBJET : CAUE

Membres : 18

Présents votant : 11

Pouvoirs : 1

L'an deux mille seize, et le 8 mars

Le Comité Syndical de gestion du Salagou, dûment convoqué le 23 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie du Puech.

PRESENTS votants :

- Monsieur Jean LACOSTE, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Alain SOULAYROL, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Laure ROBERT, déléguée suppléante de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Daniel VIALA, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Valérie ROUVEIROL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC

POUVOIRS

- Monsieur Jean-Luc FALIP, conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT

La mission d'architecte-conseil est portée depuis 2009 par le Syndicat mixte. En 2016, ce service est offert gratuitement par le CAUE au Syndicat mixte sur le périmètre du Grand Site. Le Syndicat mixte prend à sa charge le défraiement des frais de déplacements de l'architecte du CAUE pour ses rencontres sur site avec les pétitionnaires.

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

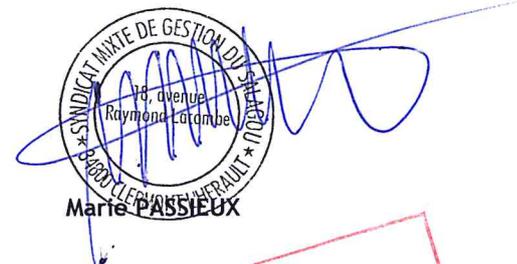
Décide à l'unanimité

- D'autoriser Madame la Présidente à signer une convention de partenariat avec le CAUE de l'Hérault, incluant le défraiement des déplacements et des repas pour un montant forfaitaire maximal de 2 500 € TTC.

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault, le 8 mars 2016

Affichée le :

La Présidente



18, avenue
Raymond Lardambe
31000 CLERMONT L'HÉRAULT
Marie PASSIEUX

ARRIVÉ LE:
14 MARS 2016
SOUS PRÉFECTURE
DE LODEVÉ (34)